



L'Europe et la Région vous accompagnent :	
Charente & Vienne	Alexandra FAROUX - 05 17 84 30 18 alexandra.faroux@nouvelle-aquitaine.fr
Charente-Maritime & Deux-Sèvres	Nelly BARBE - 05 49 55 77 98 nelly.barbe@nouvelle-aquitaine.fr
Corrèze & Creuse	Anne-Gaëlle TOUGNAUD - 05 55 45 00 29 anne-gaëlle.tougnaud@nouvelle-aquitaine.fr
Dordogne	Thierry RAVEL - 05 57 57 09 87 thierry.ravel@nouvelle-aquitaine.fr Maud LEBLOIS - 05 57 57 50 14 maud.leblois@nouvelle-aquitaine.fr
Gironde	Aurore PREVOT - 05 57 57 09 27 aurore.prevot@nouvelle-aquitaine.fr Maud LEBLOIS - 05 57 57 50 14 maud.leblois@nouvelle-aquitaine.fr
Landes	Georges-Henri ABTOUR - 05 57 57 83 18 georges-henri.abtour@nouvelle-aquitaine.fr Maud LEBLOIS - 05 57 57 50 14 maud.leblois@nouvelle-aquitaine.fr
Lot-et-Garonne	Maud LEBLOIS - 05 57 57 50 14 maud.leblois@nouvelle-aquitaine.fr
Pyrénées-Atlantique	Heykel BOUAZZA - 05 57 57 06 37 heykel.bouazza@nouvelle-aquitaine.fr Maud LEBLOIS - 05 57 57 50 14 maud.leblois@nouvelle-aquitaine.fr
Haute-Vienne	Virginie FIFIS - 05 55 45 18 50 virginie.fifis@nouvelle-aquitaine.fr

Pour en savoir plus :
nouvelle-aquitaine.fr
europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

la Région et l'Europe
agissent ensemble



Innovons aujourd'hui, explorons demain

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



**Appui Micro-Projets
Locaux Innovants**

AMPLI

Pour créer des nouvelles activités et des emplois

- Juin 2018 -

Toutes les infos sur :
nouvelle-aquitaine.fr
europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

Projet cofinancé par l'Union Européenne



Innovons aujourd'hui, explorons demain

Financez votre nouvelle activité économique, sociale et solidaire grâce à AMPLI

Appui **M**icro-**P**rojets **L**ocaux **I**nnovants est un dispositif régional qui permet de financer l'amorçage d'une nouvelle activité avec un modèle appartenant à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

AMPLI pour qui ?

Ce dispositif s'adresse aux **entreprises de l'ESS** de Nouvelle-Aquitaine

AMPLI Comment, pour quoi ?

Pour être éligible, il faut :

- créer une nouvelle activité économique
- créer au moins un emploi (0,5 ETP) *
- avoir un ancrage territorial reconnu
- avoir une gouvernance présente et opérationnelle
- mettre en place un comité de pilotage
- si un local est nécessaire à la création de l'activité, il doit être trouvé avant le démarrage du projet.

* Attention l'emploi mis en valeur dans le projet ne peut pas être pré existant : il s'agit de création de poste (nouvelle fiche de poste) et création d'ETP (à minima 0,5 – nouveau contrat de travail).

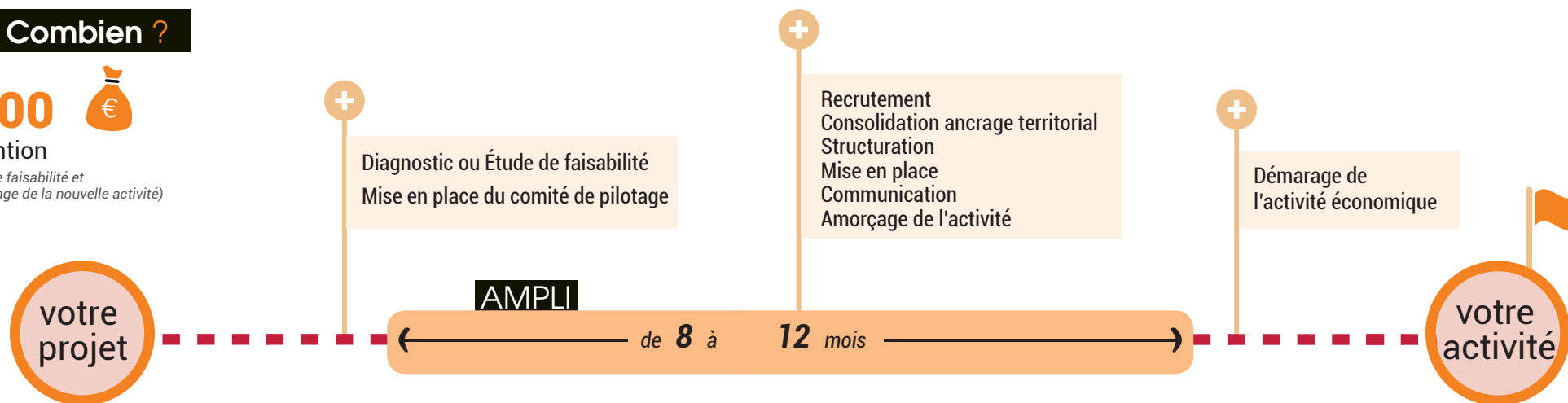
AMPLI Combien ?

20 000



de subvention

(Après l'étude de faisabilité et avant le démarrage de la nouvelle activité)



Le dispositif AMPLI finance une opération qui doit garantir l'amorçage d'une nouvelle activité économique (hors étude de faisabilité) et la création du 1^{er} emploi.

L'instruction de votre demande sera soumise au calendrier des instances régionales et à une consultation des partenaires.

Les critères d'analyse :

- L'opportunité de la création d'une nouvelle activité et son environnement socio économique
- L'inscription du projet dans de l'ESS
- Un modèle économique défini ou en cours de définition
- La qualité de l'ancrage territorial (mesure du lien éventuel avec des partenaires financiers et/ou techniques et les acteurs locaux publics)